SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO
BULLETIN D'INSCRIPTION – STAGES VOILE AUTOMNE 2026

Cette fiche est à retourner par email à : snajaccio.voile@gmail.com
ou par courriel : Société Nautique d'Ajaccio (SNA), Fossés de la Citadelle, Port Tino Rossi, 20000 AJACCIO

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRATIQUANT

Nom :		**Prénom :**	
Fille ☐ Garçon ☐		Date de naissance	_____/_____/_____
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Email :	@		
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :	

AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____ Né(e) le ____ / ____ / ____, **Autorise le participant** à suivre les activités proposées par la Société Nautique d'Ajaccio (SNA).

☐ **J'accepte** les Conditions Générales de Vente sans réserve
☐ **J'atteste** de sa capacité à nager au moins 25 mètres et à s'immerger
☐ **J'autorise** les médecins à pratiquer tous les soins médicaux et chirurgicaux d'urgence nécessaires
☐ **J'autorise** le participant à partir seul après l'activité (mineur)
☐ **J'autorise la SNA** à publier ou faire publier, pour l'illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit, « l'image » du participant, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial.
Infos diverses (santé, allergie) : _____

POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

☐ **J'atteste** que toutes les questions du questionnaire de santé ont reçu une réponse négative, à défaut je m'engage à fournir le certificat médical du participant. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou du club ne pourra être recherchée.

PRESTATIONS : Semaine du ……..au ……..2026

Stage	Age	Niveau MINIMUM Requis *	Horaires	Tarif** 3 cours	Tarif** 5 cours	Choix 3 cours	Choix 5 cours
OPTIMIST INITIATION (Initiation)	6-11 ans	DEBUTANT	9h30 – 12h00	**144 €**	**190 €**	☐	☐
CATAMARAN INITIATION (New Cat F1)	à partir de 10 ans	DEBUTANT	14h00 – 16h30	**150 €**	**199 €**	☐	☐
SPORT, REGATE, SENSATION / DERIVEUR (RS Feva / Open Skiff / Laser)	à partir de 12 ans	NIVEAU 2 FFVOILE	13h30 – 17h00	**199 €**	**235 €**	☐	☐

*La SNA se réserve le droit de changer l'élève de groupe si les conditions requises ne sont pas remplies.
**Tarifs comprenant : La Licencie Passeport Voile à 14,5, ainsi qu'une adhésion Membre Associé à 10 €. A partir du second stage la Licence et l'Adhésion seront déduites. Une remise de 10% (hors Licence et Adhésion) sera accordée à partir du 2è stagiaire de la même famille.

Montant TOTAL : _____ **Mode de paiement :** _____

Date : _____/_____/202_ **Signature du participant** (du représentant LEGAL pour les MINEURS)
Précédée de la mention manuscrite **« Lu et approuvé »**

SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ACTIVITES NAUTIQUES

La Société Nautique d'Ajaccio est une association à but non lucratif. La réservation d'une activité nautique implique l'acceptation des Conditions Générales telles qu'annoncées ci-après. La Société Nautique d'Ajaccio est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N°32/83 du 17/11/1983) et affiliée à la Fédération Française de Voile (2A003). Son siège social est situé : Fossés de la Citadelle, Port Tino Rossi, 20000 AJACCIO.

Article 1 : Adhésion

Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association. Pour les adhérent de passage, L'adhésion « Membre Associé » d'un montant de 10 € est comprise dans le prix du stage. Cette adhésion est valable à l'année civile, elle ne sera pas facturée à partir du second stage du participant.

Article 2 : Licence FFVoile

Certaines activités impliquent le règlement d'une licence de voile obligatoire. Le type de licence et son tarif sont indiqués sur chaque présentation d'offre. Cette licence ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

Article 3 : Tarif des Activités

Les tarifs des activités, ainsi que les éventuelles remises sont indiquées sur chaque présentation d'offre. Les participants titulaires d'une adhésion « Membre SNA » bénéficient d'une réduction de 20% sur les tarifs des stages. Pour les remises et tarifs particuliers, aucune réservation en ligne n'est possible, il faut pour cela se rapprocher du secrétariat du club de voile.

Article 4 : Réservation de stage

Pour chaque réservation effectuée, un versement d'arrhes vous est demandé. Pour les réservations faites en ligne, les données liées au participant valent fiche d'inscription. Pour les inscriptions sur place, une fiche d'inscription est à compléter. Le solde restant doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, la Société Nautique d'Ajaccio se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

Article 5 : Annulation, modifications, remboursements

En cas d'annulation ou de report de date de votre part, quel qu'en soit le motif, nous remboursons :

- A plus de 10 jours de début de l'activité : 100% du versement
- A moins de 10 jours de l'activité : 50% du versement
- Après le début de l'activité : aucun remboursement

En cas d'annulation d'une navigation pour cause météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L'organisation des activités peut être modifiée pour raisons techniques.

Article 6 : Règlement Intérieur de la SNA

Le règlement est affiché dans la base et s'applique à toute personne pratiquant des activités nautiques, il stipule notamment que les vestiaires sont collectifs et qu'il est déconseillé d'y laisser des objets ou vêtements de valeur. En cas de vol notre responsabilité ne pourra être engagée.

Article 7: Assurance

La Société Nautique d'Ajaccio, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, votre responsabilité financière pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

Article 8 : Juridiction compétente :

Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de la Société Nautique d'Ajaccio.